



## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

*Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal*

*Séance du 21 juillet 2020 à 20h00*

**Conseillers municipaux présents :**

**Présents :**

M. Christian FOURNIER,  
Mme Yvette MARTIN,  
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,  
M. Nasreddine DRIDI  
M. Michel DELMAS,  
M. Jean-Pierre CHANCEL,  
Mme Catherine MARTIN  
M. André GASTON  
Mme Catherine DUFFAY,  
M. Olivier CHÂTEAU,  
Mme Marlène BILLOUX,  
Mme Cécile BADUEL,  
M. Gabriel RIEU,  
M. Philippe RAVIT,  
Mme Élise LAJARRIGE

L'an deux mille vingt, le mardi 21 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 15 juillet 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h05.

Les conseillers présents, au nombre de 15 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

#### Ordre du jour :

**1 – Élections des membres du Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles**

**2 – Création de deux contrats à durée déterminée saisonniers**

**3 – Projet d'animations été 2020**

**4 – Création d'une commission appel d'offres**

**Questions diverses**

*Monsieur le maire indique que les 15 conseillers municipaux élus sont présents, le quorum est donc atteint. Il rappelle l'ordre du jour.*

#### **1- Elections des membres du Comité de la Caisse des écoles de Saint-Martin-Valmeroux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de l'Éducation et notamment son article R-212-26,

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal des modalités de renouvellement des Comités de Caisse des écoles.

Présidé de droit par le Maire, le Comité de la Caisse des Écoles comprend selon l'article R-212-26 du code de l'éducation, deux autres membres de droit, le représentant de la DSDEN et le représentant de la Préfecture du Cantal.

Il est donc composé de 4 administrateurs et 4 membres nommés, auxquels on ajoute le président. Soit en nombre égal :

- 4 administrateurs nommés par le maire,
- 4 administrateurs élus parmi et par le conseil municipal, auxquels s'ajoutent le président (le maire, de droit) le représentant de la DSDEN et le représentant de la Préfecture du Cantal.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de porter le nombre de membres de ce Conseil d'Administration à 4 membres élus et 4 membres nommés, et demande aux candidats à ces quatre sièges de bien vouloir se faire connaître du Conseil Municipal. Mme Cécile BADUEL, Mme Élise LAJARRIGE, Mme Yvette MARTIN et Mme Marlène BILLOUX proposent leur candidature sous une seule liste proposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé sous enveloppe son bulletin de vote écrit sur papier blanc, dans l'urne disposée à cet effet devant le Président de séance.

**Monsieur le maire procède au dépouillement des voix. A l'unanimité, Mme Cécile BADUEL, Mme Élise LAJARRIGE, Mme Yvette MARTIN et Mme Marlène BILLOUX ont été proclamées membres élues du Comité de la Caisse des Écoles de Saint-Martin-Valmeroux et immédiatement installées.**

## **2- Création de deux contrats à durée déterminée saisonniers**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**CONSIDÉRANT** que la présence de deux agents supplémentaire est essentielle pour assurer la surcharge de travail saisonnier sur les services techniques du 23 juillet 2020 au 23 septembre 2020,

M. le Maire propose de recruter deux agents saisonniers respectivement:

- pour la période du 23 juillet 2020 au 23 septembre 2020,
- pour la période du 23 juillet 2020 au 23 aout 2020,

Le salaire des agents sera calculé par rapport à l'indice brut 380 majoré 350. Le temps de travail est fixé à 35h00 par semaine.

**Le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

**ACCEPTÉ** la création de deux CDD saisonnier sur les services techniques pour les périodes précitées

**DIT** que les crédits correspondants sont prévus au budget communal 2020

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant

## **3-Projets d'animations saisonnières**

La piscine municipale étant fermée, Monsieur le maire indique que depuis leur entrée en fonction les élus ayant délégation de fonction ont travaillé sur des projets d'animations saisonnières afin de proposer aux Saint-Martinois des activités annexes différentes et attractives. Ces dossiers étant en cours d'élaboration, des délibérations prochaines seront proposées au Conseil le cas échéant avec l'aval de la Préfecture du Cantal.

Trois projets se sont profilés et Monsieur le maire laisse la parole aux élus en charge des différents dossiers :

- Théâtre de Rue – Date prévisionnelle 27 aout 2020 à 19h00

Monsieur Michel Delmas indique que la Compagnie « Gravitation » pourrait intervenir sur la date proposée sur un lieu qui reste à définir en proposant un spectacle « M. Propre » destiné aux adultes et enfants à partir de 10 ans.

Madame Cécile Baduel rajoute que cette troupe devait initialement se produire lors du festival de Théâtre de Rue d'Aurillac en aout, mais dû aux annulations dues au COVID-19, il a été proposé aux communes des spectacles différents in situ.

- Projet d'animations nature – Dates prévisionnelles 7 et 14 aout 2020 les après-midi